

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-03/9/25 DOSSIER N°6194</b>	<b>AIDES INDIVIDUELLES RELATIVE AU PLAN SANTÉ "DITES 23...!"</b>
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVE AU PLAN SANTÉ "DITES 23...!"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé ;*

*VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé ;*

*VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD 12/3/25 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! » ;*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP2024-03/9/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder les aides liées aux frais de stages, aux bénéficiaires cités ci-dessous, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>TYPE D'AIDE</b> Aide liée aux frais de stages	<b>AIDES ACCORDÉES</b>
E. M. M.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 9ème année stage du 02/11/2023 au 30/04/2024 6 mois	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois)  <b>3 000 €</b>
C. F.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 9ème année stage du 02/11/2023 au 30/04/2024 6 mois	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois)  <b>3 000 €</b>
F. M.	ORTHOPHONIE (Strasbourg) 3ème année stages du 12 au 23/02/2024 et du 04 au 08/03/2024 à Guéret	Aide au stage Déplacements et Hébergement (au prorata des mois effectués) février : 207,00 € mars:80,65 €  <b>287,65 €</b>
H. I. A. M.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 7ème année (DES 1A) stage du 02/11/2023 au 30/04/2024 6 mois	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois)  <b>3 000 €</b>
L. N.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 7ème année (DES 1A) Aide au stage (du 02/11/2023 au 30/04/2024) 6 mois	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois)  <b>3 000 €</b>
B. R.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 9ème année (DES 3A) Aide au stage (du 02/11/2023 au 30/04/2024) 6 mois	Aide au stage Déplacements et Hébergement (500 €/mois)  <b>3 000 €</b>
<b>TOTAL Aide au stage</b>		<b>15 287,65 €</b>

Une annexe confidentielle ainsi que les conventions sont jointes à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives d'aides liées aux frais de stages, dans le cadre du Plan Santé « Dites.. 23 ! » ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418.

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240325-CP2024058-DE

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**